

Compte-rendu Conseil Municipal

Du vendredi 7 avril 2023

Personnes présentes : Rico José, Genon Hervé, Josyane Bazin, Richard Denis, Michelland Bruno, Bibollet Nicolas, Jabouille Martine, Jallifier-verne Christelle, Legrand Alexandra, Manenti Rémy, Martinet Frédéric, Martinet Jacky, Massuti Carole, Paviet Laura, Perez Stéphanie, Rizzon Bruno

Personnes absentes excusées : Genon Marie, Combet Claire, Delwal Jean-Luc, Boivineau Myriam, Gachet Roger

Présents : 18

Votants : 20

Le Compte-rendu de la séance du 17 février 2023 est approuvé.

1- Compte administratif 2022

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 2 607 122 € et les dépenses à 2 269 460 €, soit un excédent positif de 337 662 €.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 1 401 341 € et les dépenses à 1 128 194 €, soit un résultat excédentaire de 273 147 €.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

2- Fiscalité 2023 :

Le taux de la taxe d'habitation est de nouveau à voter. Mais cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à la résidence principale.

Compte tenu de l'inflation, le conseil municipal se prononce pour une augmentation de 3 % de la fiscalité locale (taxes foncières, bâti et non bâti et la taxe d'habitation).

Ce taux de fiscalité de 3 % est adopté avec 6 abstentions et 14 pour.

3- Budget primitif 2023

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement pour un montant de 2 954 892 € et en investissement pour un montant de 3 152 210 €. Le report de la section fonctionnement s'élève à 680 048 €.

4- Lotissement la Blancherie 2 :

Tous les lots sont vendus mais il faudra attendre fin 2023 pour transférer le budget à Val d'Arc après délibération. Le budget de la Blancherie s'équilibre en fonctionnement à 123 939 €.

Le budget est adopté à l'unanimité.

5- Participation aux frais de scolarisation d'une élève dans une autre commune

Une élève domiciliée à Val d'Arc bénéficie d'un dispositif ULIS TSA dans une école d'une autre commune à mi-temps. La commune d'accueil sollicite une participation financière de 450 € pour contribuer aux frais de fonctionnement de son école.

Le conseil municipal prend une délibération pour permettre le versement de cette somme.

6- Embauche d'un agent technique en CUI

La commune de Val d'Arc peut bénéficier d'un contrat aidé par l'état à hauteur de 40 % pour 26 heures hebdomadaires dans le cadre d'un contrat unique d'insertion sur une période de 9 mois du 11 avril 2023 au 10 avril 2024.

Le conseil municipal prend la délibération d'accepter la création du contrat d'insertion. L'agent sera affecté aux services techniques de la commune de Val d'Arc.

7- Evènements prévus par la commission animation

La vogue d'Aiguebelle aurait lieu le week end du 28 au 30 juillet 2023. Un feu d'artifice clôturera l'évènement le dimanche soir.

La vogue de Randens aurait lieu le samedi 5 août 2023. Plusieurs animations seront proposées dont le repas diots polente, le bal et le feu d'artifice.

Octobre Rose, une course colorée appelée color run serait organisée le samedi 7 octobre 2023 dans l'objectif de ramener des fonds pour la recherche contre le cancer du sein.

Le téléthon, aura lieu le 2 décembre 2023. La commission animation propose de proposer des animations en journée, la traditionnelle descente aux flambeaux de Bonvillaret et Montgilbert ainsi qu'une soirée années 80.

Le conseil municipal se montre favorable à l'organisation de ces quatre évènements.

Le secrétaire de séance



Le Maire

